

N° 19 – Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2018 du Budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

VU la délibération n°2019-46 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 27 mars 2019 adoptant le budget annexe Photovoltaïque 2019 avec reprise anticipée des résultats ;

VU la délibération n° 2019-.. du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 24 mai 2019 portant adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2019-.. du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 24 mai 2019 portant adoption du compte administratif 2018 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que la reprise anticipée est conforme à la reprise définitive du résultat ci-dessous ;

Après avoir procédé au règlement du budget annexe 2018 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, et avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires conformément au tableau ci-après ;

CONSIDERANT qu'il n'y a aucun reste à réaliser ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

Affectation et reports 2019							
	Résultat de clôture 2018	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
FONCTIONNEMENT	12 072,56				12 072,56		12 072,56
TOTAL	12 072,56	0,00	0,00	0,00	12 072,56	0,00	12 072,56

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 12 072.56 € est reporté en recette de fonctionnement du budget 2019, compte 002.
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, définitivement closes et les crédits annulés.